

www.education.gouv.fr

La « photographie » de la promotion des nouveaux personnels de direction nommés en 2004 – réalisée en février-mars 2005 – fait ressortir quelques points saillants : percée importante des enseignants du premier degré (14 %), dont les trois quarts par la voie du concours, et forte proportion de CPE (17 %). Si les enseignants du second degré demeurent majoritaires, certaines disciplines sont plus représentées que dans le vivier : histoire-géographie et disciplines technologiques des services. Les femmes sont moins présentes que dans leur corps d'origine mais sont plus diplômées que les hommes.

Qui sont les nouveaux personnels de direction nommés en septembre 2004 ?

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a réalisé une enquête auprès de l'ensemble des nouveaux personnels de direction¹ nommés au 1^{er} septembre 2004, quel que soit le mode d'accès à ce corps, soit 866 personnes (*voir l'encadré p. 5*). Cette enquête porte sur le poste actuel, les caractéristiques individuelles, la trajectoire antérieure, l'accès au métier et les perspectives de carrière. Le concours est le mode d'accès dominant : 70 admis en 1^{ère} classe (C1 : agrégé ou chaire supérieure) et 675 en 2^{ème} classe (C2). L'entrée par concours s'adresse pour l'essentiel aux personnels de catégorie A relevant des corps enseignants, d'éducation ou d'orientation. Le détachement (DE), prévu par les textes de 2002, s'élargit aux non-enseignants et aux autres cadres A de la fonction publique (État, collectivités territoriales ou établissements publics et magistrats) ; il se fait en 1^{ère} ou 2^{ème} classe, compte tenu du corps/grade précédent. Le troisième mode d'accès, par liste d'aptitude (LA), conduit à la 2^{ème} classe. En 2004, l'accès par détachement (65 personnes) et par liste d'aptitude (55 personnes) concerne un nouveau personnel sur sept (14 %).

1. Le statut des personnels de direction est défini dans le *Bulletin officiel* du 3 janvier 2002. Le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement et de formation comporte trois grades : deuxième classe, première classe et hors classe. L'accès, majoritairement par concours, peut se faire également par détachement ou liste d'aptitude.

La description qui suit porte sur l'ensemble des répondants de la promotion (97 %), tous modes d'accès confondus.

Plus des trois quarts sont d'anciens enseignants

Près de huit nouveaux personnels de direction sur dix (78 %) sont d'anciens enseignants, dont 14 % sont originaires du premier degré (quasiment tous des professeurs des écoles (PE)). Pendant la période 2000-2004, on observe une percée importante des professeurs des écoles parmi les nouveaux personnels de direction recrutés par concours. Il ne s'agit plus seulement d'enseignants ayant fait fonction de direction en enseignement spécialisé² (SEGPA, EREA, ERPD) (postes occupés en grande majorité par des enseignants originaires du premier degré) qui représentent 2 % des admis au concours C2 en 2004.

Plus d'un nouveau personnel de direction sur cinq n'est pas originaire d'un corps d'enseignants : 17 % sont issus de corps d'éducation, pour l'essentiel des CPE, et 2 % des personnels d'orientation (directeur de CIO³ ou conseiller d'orientation-psychologue) (*tableau 1*). L'élargissement du recrutement

aux fonctionnaires de catégorie A non enseignants est faible : 3 %, dont 2 % dans les corps administratifs de l'Éducation nationale (attachés ou CASU⁴).

Les deux tiers sont donc des enseignants originaires de corps du second degré. Les certifiés sont largement dominants (31 % de certifiés généraux CAPES-CAPEPS et 10 % de certifiés techniques CAPET⁵) suivis par les professeurs de lycée professionnel (PLP) (13 %) et par les agrégés ou assimilés (9 %). Les professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) (corps en extinction depuis 1986) ainsi que les adjoints ou chargés d'enseignement (AE et CE) sont très faiblement représentés, de l'ordre de 1 %.

Accès dominant par concours

Si 86 % des personnels sont entrés par concours, ce taux varie selon les origines professionnelles. L'accès par liste d'aptitude qui requiert une expérience de direction est relativement fréquent parmi les enseignants issus du premier degré.

Parmi les détachés, deux tiers sont issus de corps qui peuvent se présenter au concours, seul un tiers est originaire de corps administratifs, appartenant le plus souvent à l'Éducation nationale (*graphique 1*).

Globalement, les femmes représentent 44 % de la promotion. Elles sont moins nombreuses que les hommes et ce, quel que soit le mode d'accès ; le taux de féminisation est maximal en C2 (46 %) et minimal parmi les listes d'aptitude (35 %).

Les femmes sont moins représentées que dans leur corps d'origine

Quel que soit le corps d'origine, la proportion de femmes parmi les nommés est toujours inférieure à celle constatée dans le corps d'origine, que ce soit globalement ou en considérant le vivier correspondant.

4. CASU : conseiller d'administration scolaire et universitaire.

5. CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. CAPEPS : certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive. CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

Proche de trois sur dix pour les certifiés techniques et les PE, elle est de l'ordre de la moitié pour les certifiés généraux (CAPES-CAPEPS) et les personnels

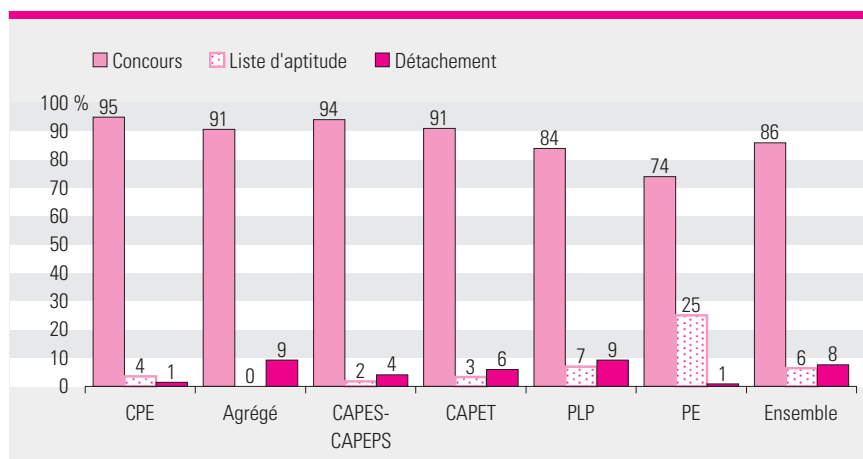
d'éducation (*graphique 1*). Cette sous-représentation relative des femmes varie beaucoup, de 4 points pour les PLP à 44 points pour les PE (*graphique 2*).

TABEAU 1 – Répartition des nouveaux personnels de direction selon leur corps d'origine et mode d'accès (en %)

Corps	Concours				Ensemble
	C1	C2	LA	DE	
Corps enseignant	100	77	91	57	78
Second degré		64	36	55	64
dont agrégé(e) ou chaire supérieure	100			11	9
dont certifié(e) ou bi-admissible		49	16	31	41
dont PLP		14	14	15	13
Premier degré		13	55	2	14
dont professeurs des écoles		13	49	2	13
Corps d'éducation et d'orientation		23	9	8	19
Conseiller(ère) (principal) d'éducation		20	9	3	17
Directeur(trice) CIO / Cons. Orient. Psycho.		3		5	2
Corps administratifs				35	3
MEN				24	2
hors MEN				11	1
Total	100 (65)	100 (658)	100 (55)	100 (65)	100 (843)

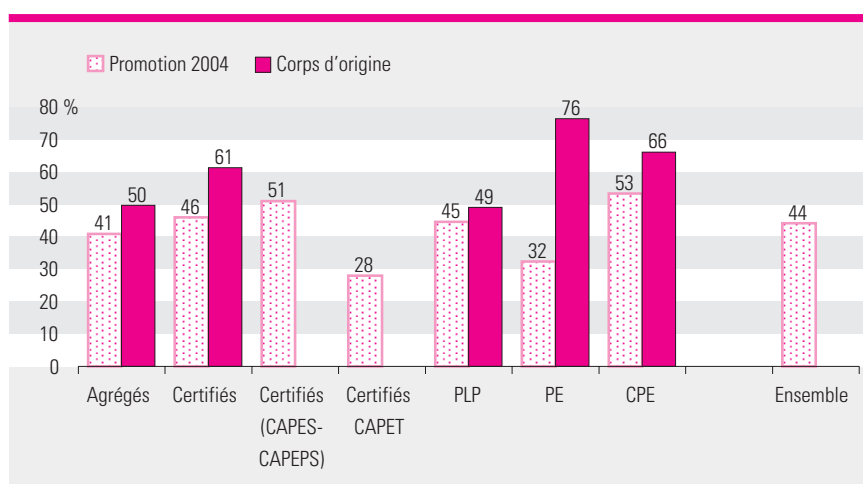
Source : enquête MEN-DEPP 2005

GRAPHIQUE 1 – Mode d'accès selon l'origine professionnelle des nouveaux personnels de direction nommés à la rentrée scolaire 2004



Source : enquête MEN-DEPP 2005

GRAPHIQUE 2 – Pourcentage de femmes selon les principaux corps d'origine



Sources : pour le corps d'origine : personnel en activité dans les établissements publics, rémunérés par le MEN au 31/01/2004. Les données disponibles pour les certifiés ne font pas la distinction entre certifiés généraux et techniques. Promotion 2004 : enquête MEN-DEPP 2005

Des enseignants du second degré plus souvent anciens professeurs d'histoire-géographie ou de discipline de service

Une rapide comparaison entre la structure par corps du vivier des enseignants du second degré public avec celle des nouveaux personnels de direction montre une relative proximité, que ce soit dans l'ensemble de la promotion ou seulement parmi les lauréats aux concours. L'écart maximal est de 2 points, au bénéfice des PLP qui sont les plus représentés, relativement. En revanche, la comparaison de la répartition des enseignants du second degré devenus personnels de direction selon la discipline⁶ avec celle de l'ensemble des enseignants du secteur public fait apparaître des différences. Ainsi les enseignants d'histoire-géographie sont en proportion plus nombreux à devenir personnel de direction, tandis que ceux des disciplines littéraires le sont nettement moins (- 9 points) (tableau 2). On constate également une légère sous-représentation en éducation physique et sportive (EPS). Bien que la nomenclature utilisée dans l'enquête pour les disciplines de recrutement « sciences économiques ou de gestion » ne puisse pas isoler les sciences économiques et sociales (1 % des enseignants du second degré public) de l'économie et gestion (80 % des disciplines de service et 7 % des enseignants du second degré public), on peut faire l'hypothèse que la discipline économie et gestion est largement dominante : compte tenu du poids beaucoup plus élevé des certifiés CAPET que des certifiés CAPES dans ce groupe, on peut conclure à une surreprésentation nette de ce groupe de disciplines. En prenant simultanément en compte le corps d'origine et le type de discipline (générales, production, service et EPS) des enseignants du second degré, des différences apparaissent avec le vivier des enseignants du second degré devant élèves (tableau 3). On constate :

- une sous-représentation des disciplines générales (hors EPS) parmi les agrégés (70 % contre 81 %) et les certifiés (66 % contre 74 %) et une surreprésentation de ces

TABEAU 2 – Répartition des enseignants appartenant précédemment à des corps d'enseignement du second degré par discipline (en %)

Disciplines de recrutement	Ensemble (doc exclue)	Population enseignants**	Écart
Littéraires (lettres, philosophie et langues vivantes)	24	33	- 9
Histoire-géographie	15	8	7
Sciences économiques et sociales (*)		1	
Scientifiques	21	24	- 3
Artistiques	1	4	- 3
EPS	6	8	- 2
Production	14	14	0
Service	15	8	7
<i>Dont sciences éco ou de gestion</i>	4	7	
NR	4	-	
Total	100 (533)	100	

Base : 533 enseignants relevant des corps d'enseignants du second degré, documentation exclue, soit la quasi-totalité des nouveaux personnels issus des corps du second degré.

* La nomenclature utilisée dans le questionnaire MEN-DEPP « sciences économiques ou de gestion » pour les disciplines de recrutement ne permet pas de distinguer les sciences économiques et sociales (1 % des enseignants) de la discipline économie et gestion.

** Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines.

Source : *Repères et Références statistiques-MEN-DEP, 2003-2004*

TABEAU 3 – Comparaison des nouveaux personnels de direction originaires des corps du second degré avec le vivier enseignant, par discipline (en %)

Discipline de recrutement	Nouveaux personnels direction originaires de corps d'enseignants du second degré				Enseignants du second degré public 30-56 ans			
	Ensemble	Agrég.	Certif. (*)	PLP	Ensemble	Agrég.	Certif.	PLP
Disciplines générales	64	70	66	47	68	81	74	36
EPS	6	12	6	0	8	5	11	0
Production	14	6	16	19	15	8	9	40
Service	16	12	12	34	9	6	6	24
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Base : 507 enseignants relevant des corps d'enseignants du second degré (documentation exclue, discipline renseignée)

(*) Certifiés et assimilés (AE, CE)

Source référence : enseignants du second degré public devant élèves - année scolaire 2003-2004, enseignants ayant entre 30 et 56 ans révolus au 1^{er} janvier 2004.

disciplines générales parmi les PLP (47 % contre 36 %) ;

- une surreprésentation des disciplines de service, quel que soit le corps d'origine (l'écart varie de 6 points (certifiés, agrégés) à 10 points (PLP)) ;
- une répartition différente en EPS selon le corps : la discipline est sous-représentée dans son ensemble, mais on observe une inversion entre certifiés et agrégés : relativement moitié moins nombreux parmi les certifiés (6 % contre 11 %) et environ deux fois plus parmi les agrégés (tableau 3).

Un accès au métier de personnel de direction à un âge relativement avancé et avec une expérience variée

L'âge révolu (en 2004) est relativement élevé : la moyenne est de 43 ans. La moitié des nouveaux personnels a 42 ans ou plus. 17 % ont moins de 35 ans. 16 % ont 50 ans

ou plus, tranche d'âge où se retrouvent la moitié des personnes retenues sur liste d'aptitude ainsi que la moitié des détachés. La moitié a une ancienneté dans la fonction publique de dix-huit ans ou plus. 50 % ont déclaré une ancienneté de titulaire de quatorze ans ou plus.

Nombreux ont été personnels de l'Éducation nationale, mais sans commencer dans un corps de fonctionnaire. Ainsi quatre sur dix (38 %) déclarent avoir été maîtres auxiliaires ou contractuels (MA) et un quart maîtres d'internat-surveillants d'externat (MI-SE). Quatre sur dix disent avoir une expérience professionnelle en dehors de l'Éducation nationale et un tiers en entreprise. La moitié déclare avoir eu des responsabilités d'animation-formation de groupes ou de

⁶ La comparaison a été réalisée à partir des répartitions des disciplines des enseignants du second degré ; disciplines de recrutement pour les enquêtes et disciplines d'enseignement pour le vivier, c'est-à-dire les enseignants du secteur public devant élèves.

commissions dans l'Éducation nationale. Un tiers déclare une expérience de « faisant fonction » de direction du second degré et un sur deux (47 %) une expérience de direction d'établissement ou de formation (écoles incluses) à un moment ou à un autre de leur carrière. Deux sur dix disent avoir eu une expérience professionnelle à l'étranger dont 15 % dans l'éducation et l'enseignement.

Des passés professionnels très différents selon les corps d'origine

Les conseillers principaux d'éducation (17 %) : un groupe jeune et féminisé

Les CPE représentent 17 % des nouveaux personnels de direction. C'est un groupe très féminisé (53 %). Relativement jeune : la moitié a moins de 40 ans. 50 % ont une ancienneté dans la fonction publique inférieure à dix-sept ans. Comparés aux autres corps, ils accèdent en majorité à ce métier avec l'ancienneté de titulaire la plus courte : la moitié le faisant au bout de huit ans maximum. En revanche, ils ont plus souvent commencé comme non-titulaires, et près des deux tiers l'ont été plus de cinq ans. Sept sur dix ont été MI-SE et la moitié MA. La moitié déclare avoir une expérience de « faisant fonction » de personnel de direction du second degré. Quatre sur dix déclarent avoir une licence. Quatre sur dix disent ne pas avoir suivi de formation professionnelle initiale. On peut donc penser qu'ils ont probablement bénéficié de plans de titularisation⁷.

Les professeurs des écoles⁸ (14 %) : un groupe très masculin et plutôt âgé

Deux tiers sont des hommes. La moitié a plus de 45 ans. Ils ont en majorité une longue carrière dans la fonction publique

(vingt-quatre ans ou plus pour la moitié), le plus souvent comme titulaires. Ils sont entrés très jeunes à l'Éducation nationale, souvent par le concours d'entrée à l'école normale : aux niveaux troisième (14 %), baccalauréat (45 %) ou à bac + 2 (16 %). Un cinquième est passé par l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). Environ 5 % ne déclarent aucune formation initiale professionnelle. Huit sur dix ont été instituteurs titulaires et plus d'un quart instituteurs suppléants.

Un quart des PE est issu des listes d'aptitude et les trois quarts sont des lauréats du concours.

S'agissant de leur dernier poste occupé, quatre sur dix étaient dans le premier degré et deux sur dix étaient en enseignement spécialisé (SEGPA, EREA, ERPD) ; les autres se partageant entre des fonctions en collège et hors établissement scolaire relevant de l'Éducation nationale, dans des proportions proches. Près de neuf sur dix déclarent avoir une expérience de direction et plus d'un tiers avoir exercé en enseignement spécialisé (36 % contre 10 % dans l'ensemble des nouveaux personnels de direction). Compte tenu des types d'établissement d'enseignement dans lesquels ils déclarent avoir travaillé, on peut estimer que près de la moitié a exercé uniquement dans le premier degré (spécialisé exclu) et qu'un tiers a travaillé dans un établissement du second degré (spécialisé exclu), les autres ayant exercé dans le premier degré et en enseignement spécialisé. On peut noter que les PE qui ont travaillé uniquement dans le premier degré ne se distinguent pas de l'ensemble des PE (tous modes d'accès confondus), en termes d'âge, de sexe ou d'ancienneté, mais ils sont un peu plus souvent lauréats du concours. Ce qui tendrait à montrer une réelle ouverture de ce métier aux enseignants qui exercent dans le premier degré.

Les professeurs de lycée professionnel (13 %) : un groupe à l'expérience variée

45 % sont des femmes. La moitié a 44 ans ou plus. Ce groupe a l'une des plus faibles anciennetés dans la fonction publique (pour la moitié elle est inférieure à dix-sept ans) et, par conséquent, dans

l'Éducation nationale. Ils sont nombreux à avoir été non-titulaires. Deux sur dix ont été MI-SE et six sur dix ont été MA. Quatre sur dix déclarent ne pas avoir suivi de formation initiale professionnelle alors que deux sur dix sont passés par l'École normale nationale d'apprentissage (ENNA) (22 %) et environ un quart par l'IUFM. Plus de la moitié (56 %) a exercé une activité professionnelle hors Éducation nationale, dont 46 % en entreprise privée. Cette situation est plus fréquente pour les personnes recrutées en disciplines technico-professionnelles. Près de la moitié (44 %) déclare avoir une expérience de « faisant fonction » de personnel de direction du second degré ; un tiers l'était au cours de l'année précédente.

Les agrégés (9 %) : très souvent d'anciens certifiés

Six sur dix sont des hommes. Neuf sur dix ont accédé par concours et un sur dix par détachement.

En termes d'âge, leur profil est proche de l'ensemble : la moitié a 44 ans ou plus. 50 % ont une ancienneté de vingt ans ou plus, dont dix-sept ans de titulaire. Un sur dix a été MI-SE et un quart a été MA. La moitié dit être passée en centre pédagogique régional (CPR) et deux sur dix par l'IUFM. Les trois quarts sont d'anciens certifiés (proportion une fois et demie supérieure à celle observée en 2004 dans l'enquête de la DEPP réalisée auprès des enseignants)⁹. Ils sont les moins nombreux à avoir une expérience de « faisant fonction » de personnel de direction (18 % contre 33 % dans l'ensemble).

Les certifiés (41 %), dont un quart de certifiés techniques

C'est le groupe majoritaire, avec un quart de certifiés CAPET, proportion deux fois plus élevée que celle constatée parmi les enseignants du second degré interrogés en 2004 par la DEPP⁹. La moitié a 41 ans ou plus. Ils sont un peu plus jeunes que les agrégés. 15 % ont été MI-SE et quatre sur dix ont été MA. Certifiés généraux et techniques se distinguent. Comparés aux certifiés généraux, les certifiés techniques sont un peu plus jeunes et ont une ancienneté plus faible dans la fonction publique, que ce soit dans l'ensemble de leur activité au sein

7. Concours spécifiques (quatre sessions de 1995 à 1998) et concours réservés et examens professionnels (depuis 1997) pour résorber l'emploi précaire.

8. Ce groupe rassemble tous les enseignants, issus de corps du premier degré, dont quelques instituteurs qui étaient tous en poste en enseignement spécialisé.

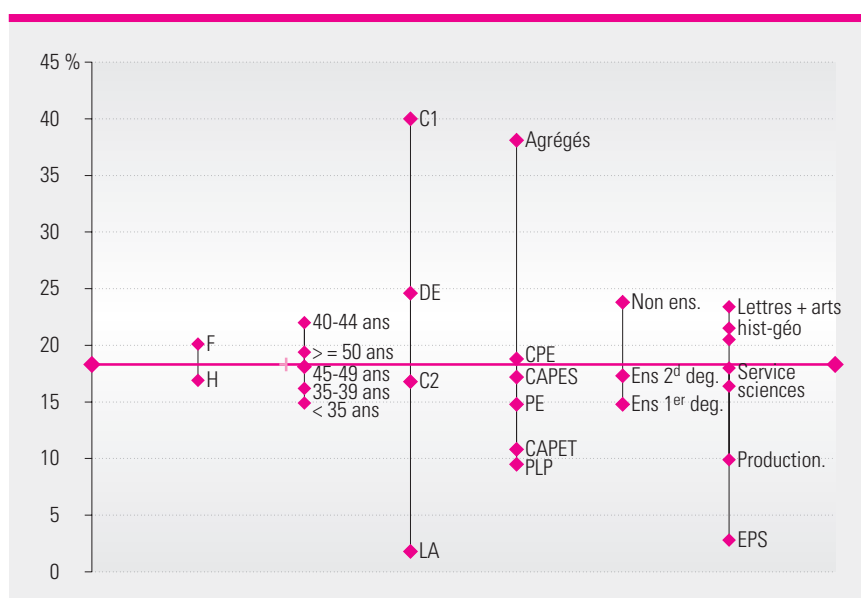
9. « Portrait des enseignants de collèges et lycées », Note d'Information 05.07, MEN-DEP, mars 2005. Portrait des enseignants de collèges et lycées – Interrogation de 1 000 enseignants du second degré en mai-juin 2004, Les Dossiers, n° 163, MEN-DEP, avril 2005.

de la fonction publique ou comme titulaire. Ils ont été MI-SE dans les mêmes proportions que les certifiés généraux mais ont été beaucoup plus souvent MA (60 % contre 35 %) et sont plus nombreux à avoir eu une expérience en entreprise (47 % contre 26 %), situation qui s'explique pour partie par le poids élevé des disciplines technico-professionnelles.

Fortement diplômés, mais davantage pour les femmes

Compte tenu des conditions générales requises pour se présenter aux concours d'enseignants (licence ou maîtrise), rares sont les enseignants qui déclarent être détenteurs d'un diplôme inférieur ou égal à bac + 2. La grande majorité a une licence ou une maîtrise (respectivement 27 et 29 %) et 18 % un diplôme de niveau bac + 5 ou plus. Certains enseignants, recrutés en disciplines technico-professionnelles, ont pu l'être toutefois au niveau bac + 2, lorsque les diplômes de niveau supérieur n'existaient pas pour la spécialité. Par ailleurs, dans la mesure où le certificat d'aptitude professionnelle d'instituteur est la seule certification professionnelle d'enseignant reconnue comme diplôme de formation initiale (bac + 2 dans ce cas), la proportion de bac + 2 (13 %) obtenue dans l'enquête recouvre ces différentes réalités. Dans cette promotion, la proportion de bac + 2 est de l'ordre du quart parmi les PE, les certifiés CAPET, les

GRAPHIQUE 3 – Proportion de personnes ayant un diplôme de niveau bac + 5 ou plus



Source : enquête MEN-DEPP 2005

PLP et les enseignants des disciplines technico-professionnelles.

Dans l'ensemble, les femmes sont plus diplômées que les hommes : elles sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à partir de bac + 3 (17 % contre 9 %), tandis que les hommes sont proportionnellement plus nombreux à être diplômés à bac + 2. L'élévation générale du niveau d'instruction au cours du temps se retrouve pour partie, quand on analyse le niveau de diplôme en fonction de l'âge. Les personnes ayant moins de 35 ans, quasiment toutes détentrices d'un diplôme bac + 3 ou plus, sont les plus diplômées. Les personnes ayant 45 ans ou plus sont

un peu moins diplômées que celles ayant entre 35 et 44 ans.

Compte tenu du projet envisagé par le rapport Blanchet¹⁰ de créer un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) pour les personnels de direction, du niveau de diplôme élevé des enseignants et de la progression de la part des diplômés à bac + 5 parmi les enseignants du second degré (21 % en 2004¹¹ contre 16 % en 2002), nous avons retenu le niveau bac + 5 ou plus – qui concerne 18 % de la population – dans les comparaisons qui suivent (*graphique 3*).

¹⁰. René Blanchet, Céline Wiener et Jean Pol Isambert, « La revalorisation du rôle des chefs d'établissement de l'enseignement secondaire », avril 1999.

¹¹. Voir note 9.

Source

Enquête réalisée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance en février-mars 2005 auprès des nouveaux personnels de direction de la promotion 2004 nommés au 1^{er} septembre 2004.

Données statistiques 2004

Mode d'accès	Concours C1	Concours C2	Détachement	Liste d'aptitude	Total
Résultat concours	70 + 1 sur liste complémentaire	670 + 59 sur liste complémentaire			740 + 60 sur liste complémentaire
Nomination au 1^{er} septembre 2004	70	675	66	55	866

Taux de réponse : 98 % – Questionnaires exploités : 843 (97 %)

Établissement d'affectation : 70 % sont en collège, 18 % en lycée général, 11 % en lycée professionnel et 1 % en établissement régional d'adaptation (EREA).

Mobilité géographique : 63 % sont restés dans le même département. En considérant globalement l'île-de-France comme une seule et même académie, 23 % ont changé d'académie.

Le logement de fonction. Plus d'un tiers des nouveaux personnels (36 %) déclarent ne pas occuper un logement de fonction. Deux sur dix déclarent en être dispensé (dérogation) et 15 % disent qu'il n'y en a pas. 27 % l'occupent seul et 36 % avec leur famille.

Si près de quatre agrégés sur dix (38 %) disent être détenteurs d'un diplôme de niveau bac + 5 ou plus, on en retrouve également parmi les PE (14 %) et les PLP (8 %) et dans une proportion proche de la moyenne pour les CPE (19 %).

Des différences apparaissent également selon les disciplines d'enseignement. Les enseignants de disciplines littéraires, artistiques et d'histoire-géographie sont plus diplômés que ceux des disciplines

technico-professionnelles ou d'EPS. Ce constat n'est pas spécifique aux personnels de direction. Proche de celui observé dans les différentes enquêtes sur les enseignants du second degré menées par la DEPP, il renvoie au poids du troisième cycle universitaire : faible en EPS, voire inexistant dans les disciplines technico-professionnelles. On peut toutefois ajouter que les nommés sur liste d'aptitude ont majoritairement un diplôme de niveau bac + 2 (27 %) ou une

licence (24 %) et sont très peu nombreux à avoir un bac + 5 ou plus. *A contrario*, les détachés forment une population très diplômée : 25 % possèdent un diplôme bac + 5 ou plus. Un quart d'entre eux (27 %) ont été détachés en 1^{ère} catégorie, proportion nettement supérieure à celle constatée aux concours, soit 9 % des postes en C1 sur l'ensemble.

Michèle Thauvel-Richard,
DEPP B3

Modalités de recrutement des personnels de direction : dispositions réglementaires pour 2004

– Les conditions de recrutement par la voie du concours.

Avoir au 1^{er} janvier 2004, au maximum 56 ans et cinq années de services effectifs en qualité de titulaire (année comme stagiaire exclue) :

dans un des corps de catégorie A suivants :	Accès concours
– professeur agrégé et assimilé, chaire supérieure, maître de conférences	1 ^{re} classe
– personnel enseignant du premier et second degré, – personnel d'éducation et personnel d'orientation	2 ^{ème} classe
ou	
dans un des emplois suivants :	
– directeur d'école du premier degré du MEN, – directeur adjoint chargé de SEGPA, – directeur d'EREA ou d'ERPD	2 ^{ème} classe

– **Modalités du concours 2004** : il comporte deux épreuves : l'admissibilité qui repose sur l'examen d'un dossier et l'admission constituée d'un exposé et d'un entretien avec le jury.

– Les autres modes d'accès sont :

– la liste d'aptitude ouverte aux personnes titulaires appartenant aux corps ci-dessus (dix ans de services effectifs dans la catégorie) ou à des fonctionnaires nommés comme titulaires des emplois ci-dessus et ayant exercé des fonctions de direction ; l'accès se fait en 2^{ème} classe ;
– le détachement possible pour tous les fonctionnaires de catégorie A (État, collectivités territoriales ou établissements publics et magistrats) ayant au moins dix ans de services effectifs dans la catégorie ; l'accès se fait en 1^{ère} ou en 2^{ème} classe ; il dure au maximum cinq ans.

– **Durée du stage** : deux ans pour les reçus au concours et un an pour ceux admis sur liste d'aptitude. La titularisation entraîne de plein droit l'affectation sur le poste dans lequel s'est effectué le stage.

– **Nomination**. Les personnels lauréats du concours ou admis sur liste d'aptitude sont affectés dans une académie et nommés par le recteur d'académie sur un emploi d'adjoint à un chef d'établissement, en qualité de personnel de direction stagiaire. Ils sont en position de détachement par rapport à leur corps d'origine.

Listes d'aptitudes et détachés

Plus de la moitié des listes d'aptitude sont d'anciens professeurs des écoles (PE)

Au total, 55 personnes sont issues des promotions par liste d'aptitude (soit 6 % de la promotion 2004). Le nombre de personnes admises sur liste d'aptitude est égal à un quinzième des stagiaires du concours C2 de l'année précédente.

Comme le précisent les textes, ils ont tous une expérience de direction, soit en enseignement spécialisé, soit comme faisant fonction de personnel du second degré. Comme les détachés, ce sont plus souvent des hommes (2/3) et ils sont âgés (la moitié a au moins 50 ans). Très souvent entrés jeunes à l'Éducation nationale, plus de la moitié sont d'anciens PE. On y retrouve également des CPE, PLP, PEGC ainsi que des certifiés.

Quatre détachés sur dix sont des administratifs

Au total 66 personnes, soit 8 % de la promotion, ont été détachées dans le corps des nouveaux personnels de direction en 2004. Parmi elles, seules quatre sur dix font partie du vivier élargi, accessible à

des personnels appartenant à des corps non enseignants. Une sur quatre est issue de corps administratifs relevant de l'Éducation nationale et une sur dix extérieure à l'Éducation nationale. Les textes réglementaires offrent de larges possibilités à ce nouveau mode de recrutement.

Il convient de rappeler que le nombre d'agents placés en position de détachement ne peut excéder 5 % de l'effectif budgétaire total du grade concerné, sachant qu'en 2003-2004, plus de 13 000 personnels de direction étaient rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale. La proportion de détachés en 1^{ère} classe (27 %) est nettement supérieure à celle observée pour le concours (9 %).

Six sur dix sont des hommes. La moitié a au moins 50 ans et les deux tiers ont une ancienneté dans la fonction publique d'au moins vingt-cinq ans. Six sur dix ont eu une activité professionnelle hors Éducation nationale. Deux tiers déclarent avoir eu des responsabilités d'animation-formation de groupes ou de commissions dans l'Éducation nationale (contre 51 % en moyenne).